



# LE DIALOGUE SOCIAL DOIT ÊTRE UNE VOLONTÉ CONSTANTE ET UN ÉTAT D'ESPRIT PARTAGÉ

C'est au nom de ce principe et après la déclaration ci-dessous, que la CGT a quitté le Comité technique d'administration centrale (CTAC) du 11 février 2014 :

Les représentants du personnel élus vont bientôt achever leur mandat et la CGT a le regret de constater que depuis trois ans le simulacre de dialogue social reste quasi-inchangé. Aussi en ce qui concerne le CTAC du 11 février, les élus CGT se sont livrés à un exercice de questions/réponses sur l'organisation de cette instance :

**QUESTION :** Les organisations syndicales ont-elles eu les documents dans un délai raisonnable pour les étudier ?

**RÉPONSE :** NON

**QUESTION :** Les organisations syndicales ont-elle disposé d'un délai raisonnable à partir de la réception des textes pour organiser une consultation des agents et recueillir leur avis ?

**RÉPONSE :** NON

**QUESTION :** Des groupes de travail ont-ils eu lieu au cours de l'élaboration des textes pour effectuer une concertation ?

**RÉPONSE :** NON

**QUESTION :** Entre le groupe de travail du 10 février et le CTAC du 11 février, ces textes ont-ils été négociés ou négociables ?

**RÉPONSE :** NON

**QUESTION :** Ces projets de textes de réorganisation de services ont-ils été soumis à l'avis du CHSCT ?

**RÉPONSE :** NON

**QUESTION :** Y a-t-il un sens à ce qu'un texte décidé préalablement par le CIMAP (Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique) soit négocié avec les organisations syndicales en CTAC ?

**RÉPONSE :** Malheureusement NON.

Les vieux réflexes et les mauvaises habitudes ont donc la vie dure et il ne suffit pas d'un texte de loi sur le dialogue social<sup>1</sup> pour changer l'état d'esprit !

<sup>1</sup> Loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social

## **Pour rappel le CTAC comportait 5 points, tous concernant des restructurations ou des suppressions de services :**

### **Pour l'ANSP (Agence nationale des services à la personne) :**

L'administration présente au CTAC le projet de suppression de l'ANSP en tant qu'agence, pour être intégrée au sein de la DGClS. Or l'ANSP a déjà transféré son site dans le portail de la DGClS et sa réorganisation est déjà annoncée sur Internet et sur Alize. Pourtant il aurait été important de débattre sur l'opportunité d'intégrer cette agence à vocation sociale au sein de la DGClS.

### **Pour l'AIFE (L'Agence pour l'informatique financière de l'État) :**

L'AIFE voit s'accroître considérablement le champ de ses missions en terme de pilotage et d'accompagnement. Ne serait-ce pas une forme sournoise de mutualisation de fonctions support ? On ne sait pas s'il s'agit de tirer les enseignements des projets LOUVOIS<sup>2</sup> et ONP ? Ce projet ne fait même pas l'objet d'un rapport de présentation. Et pourtant l'AIFE est un des services où des collègues sont en souffrance puisque deux signalements ont été suivis de deux rencontres entre la direction de l'Agence et les représentants des personnels au CHSCT. L'AIFE a aussi recours à de nombreux prestataires, pour quel coût ? quelles sont les conséquences sur l'organisation du travail ?

### **Pour l'APE (Agence des participations de l'Etat) :**

L'organisation de l'APE fait l'objet, quant à elle, d'un rapport de présentation mais à quoi sert-il puisqu'il n'explique nullement les objectifs de cette création d'un pôle d'expertise RH détaché de son secrétariat général pour être rattaché au directeur adjoint de l'APE !

C'est une restructuration de positionnement qui n'a pas de sens pour les agents et qui permettra simplement d'améliorer les chiffres de la mobilité interne.

<sup>2</sup> Système de paye au coût exorbitant du ministère de la Défense, abandonné au bout de deux ans de bugs

### **La création de la MISSIM (Mission en charge de la sûreté des sites ministériels) :**

Cette création entraîne une réorganisation de SEP dont un certain nombre d'agents seront désormais placés sous une autorité bicéphale « sécurité » et « sûreté ». On peut imaginer les dysfonctionnements au niveau des missions. Sur cette réorganisation, le rapport de présentation est conséquent. Ce qui n'éclaire pas plus sur la pertinence de la séparation des missions en deux, à moins que le but soit de créer une mission sur mesure... En tout état de cause la CGT alerte sur le risque psychosocial engendré par la situation d'agents placés sous une double hiérarchie, ce que le CHSCT n'aurait pas manqué d'identifier s'il avait été saisi par l'administration.

### **La réorganisation de la direction du Budget :**

Elle est décrite dans le détail et une étude d'impact l'accompagne .... très bien... mais les élus auraient aimé avoir le temps de consulter les agents pour recueillir leur avis sur cette nouvelle organisation. C'est le 3ème texte d'organisation qui est présenté au CTAC depuis 2011 sans bilan des précédentes restructurations.

Comme le dit Gérard Alezard, ancien secrétaire confédéral de la CGT, l'expérience montre qu'en matière de relations sociales, «il ne suffit pas de textes de loi pour changer les comportements».

Dans le cadre du CTAC du 11 février, les élus sont confrontés une fois de plus à un ordre du jour surchargé lié à un rythme effréné de réformes et de restructurations, à une information et des dossiers fournis au dernier moment et à une méthode généralisée de l'urgence.

L'administration crée des conditions qui interdisent les allers et retours avec les agents directement concernés par les restructurations et les réformes des services, son but non avoué étant de compléter le visa manquant sur les arrêtés. C'est un exercice de **légitime** et non de dialogue social.

# Voilà à quoi servent les représentants du personnel !!!

## **Mutualisation des fonctions support**

La CGT a rappelé que c'est sous la pression des représentants des personnels au Comité technique ministériel que M. de Jekhowsky secrétaire général des ministères, a été contraint de programmer des groupes de travail sur la mutualisation des fonctions support.

Rappelons que les fonctions support représentent 18 000 agents, soit 12,4% des effectifs répartis comme suit :

- 6 800 pour les systèmes d'information et de communication
- 6 800 pour les ressources humaines
- 3 200 dans le domaine achat/logistique.

La CGT renouvelle sa demande de communication du rapport de l'IGF sur les fonctions support, actuellement sous embargo.